

CONDITIONS GENERALES DE VENTE



Madame, Monsieur,

Afin de valider ce contrat merci de nous le retourner signé ou bien de verser les arrhes prévues dans le contrat.

Votre arrivée : entre 16h00 et 20h00.

Prévenir en cas de retard au 02 35 27 11 85

Votre départ : avant 10h00.

Le ménage doit être effectué lors du départ si vous n'avez pas pris de forfait ménage, les déchets triés doivent être évacués dans les containers prévus à cet effet sur le parking.

La taxe de séjour est en supplément et doit être réglée à votre arrivée.

CONDITIONS DE LOCATION

INFORMATION PRÉALABLE

La réservation des hébergements est soumise au paiement total de la réservation avant le séjour.

Article 1 - Objet : Ce contrat est destiné à l'usage exclusif de la réservation de séjours. Le meilleur accueil sera réservé à nos hôtes. Le propriétaire s'engage à assurer personnellement l'accueil des vacanciers avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

Article 2 - Durée du séjour Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 3 - Réservation et Conclusion du contrat La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire les arrhes d'un montant de 30 % du montant total du prix du séjour avec un minimum d'une nuitée par hébergement. Les prix s'entendent toute charge comprise mais hors taxe de séjour.

Article 4 - Annulation par le client Toute annulation doit être notifiée par lettre suivie ou recommandée

a) Annulation avant le début du séjour : si l'annulation intervient plus de 24 heures avant le début du séjour, les arrhes restent acquis au propriétaire. Si l'annulation intervient moins de 24 heures avant le début du séjour, les arrhes restent acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

b) Si le client ne se manifeste pas avant 20h30 heures le jour prévu de début du séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de l'hébergement réservé. Les arrhes restent acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

c) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire. Les prestations supplémentaires non consommées seront remboursées.

Article 5 - Annulation par le propriétaire Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client sans délai. Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Article 6 - Arrivée Le client doit se présenter le jour précisé entre 16 heures et 20h30 heures. En cas d'arrivée tardive ou différée , le client doit prévenir le propriétaire.

Article 8 - Règlement du solde Le solde est réglé 1 mois avant l'arrivée chez le propriétaire. Les prestations supplémentaires non mentionnées dans le contrat ou le devis seront à régler au fur et à mesure de leur commande au propriétaire.

Article 9 - Taxe de séjour La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au trésor public. Elle est réglée à l'arrivée.

Article 10 - Utilisation des lieux Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les hébergements en bon état et devra déclarer toute dégradation dont il pourrait être responsable et à en assumer les réparations. Un état des lieux sera effectué à l'arrivée et au départ. L'ensemble de la maison est un espace non-fumeur.

Article 11 - Capacité Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 12 - Animaux Les animaux ne sont pas admis dans le domaine.